



PROGRAMME DE FORMATION INITIALE CHAUFFEUR DE TAXI

Préambule

- Publics concernés** : Toute personne souhaitant devenir chauffeur de TAXI.
- Prérequis** : Le candidat doit savoir lire, comprendre et écrire en français (écrit et oral) et en anglais (écrit pour l'examen), être titulaire du permis de conduire B depuis plus de 3 ans. Pour valider votre inscription dans notre centre de formation, vous devez assister à une réunion d'information obligatoire, au cours de laquelle nous vous ferons passer des tests de présélection en français et anglais.
- Durée** : 70 Heures de formation (portail E-learning)
- Modalités formation** : Les moyens pédagogiques utilisés est une plateforme e-learning MOODLE mise à disposition (via smartphones & ordinateurs).
- Nos modalités de contrôle de connaissance se font par des tests type QCM et QRC tout au long de la formation et en fin de programme. Il est possible de refaire autant de fois que souhaité les QCM & QRC.
- Une enquête de satisfaction est menée en fin de formation auprès des stagiaires.



EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

Programme de l'épreuve de réglementation du transport public particulier de personnes

A – Compétences communes (conditions d'accès, règles d'exercice et régime de sanctions) – Textes généraux

- La loi du 13 mars 1937, modifiée ;
- La loi n°95-66 du 20 janvier 1995, modifiée ;
- Le décret n°86-427 du 13 mars 1986, modifiée ;
- Le décret n°95-935 du 17 août 1995, modifiée ;
- Le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 ;
- Le décret n°2017-236 du 24 février 2017 ;
- Le décret n°2017-483 du 6 avril 2017 (code du transport) ;
- Loi LOTI, transport occasionnel ;
- Compétences de la DREAL, du Conseil Général, de la Métropole, des Mairies.

B – Les activités complémentaires ou accessoires avec spécificités liées aux taxis

- Les différentes catégories de services de transports intérieurs,
- Les autorités compétentes pour l'organisation des services réguliers ou à la demande ;
- Le conventionnement des services réguliers ou à la demande ;
- Le contrôle et les sanctions liées à l'exercice de la profession ;
- Les obligations contractuelles et les conditions de validité des contrats de transport de personnes ;
- Le transport de malades assis (TAP, convention sécurité sociale) ;
- Le transport de personnes à mobilité réduite.

C – Compétences spécifiques taxis :

- Le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires, du terminal de paiement électronique ;
- L'articulation entre les réglementations nationales et locales



Programme de l'épreuve de sécurité routière

A – Dispositions du code de la route portant sur

- La signalisation ;
- Les règles de circulation ;
- Les équipements de sécurités ;
- L'usage des voies dédiées ;
- Le véhicule ;
- Le comportement du conducteur ;
- L'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, prise de médicaments, le stress, la fatigue : connaître et éviter les risques ;
- Le permis de conduire (réglementation, le permis à points, le permis probatoire) ;
- Les sanctions (annulation, invalidation et suspension de permis, les infractions au code de la route).

B – Conduite à tenir en cas d'accident corporel et / ou matériel

- L'attitude du conducteur (protection des victimes, premiers secours à porter) ;
- L'intervention des services spécialisés (alerte de secours)
- La rédaction du constat amiable d'accident

C – Eco conduite et digital

- Les techniques de conduite économe en carburant, écologique et économique adaptées aux moteurs actuels, avec les impacts sur l'environnement, la consommation et la sécurité ;
- Les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et appareils connectés dans le véhicule.

D – Dispositions particulières aux taxis

- La prise en charge des passagers et des bagages ou colis ;
- La sécurité à l'intérieur de l'habitacle ;
- Les obligations d'entretien, de visite technique ;
- L'utilisation des équipements spécifiques aux taxis en respectant les règles de sécurité.



Gestion

A – Les formes juridiques d'exploitation

- Les différents types de sociétés ;
- Les statuts de l'artisanat ;
- Le salariat ;
- Les différents modes d'exploitations (directe, location-gérance, etc...)

B – La Fiscalité

Les régimes d'imposition et déclarations fiscales

- Sur les bénéfices
- Sur les revenus (salaires et I.S)

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

- Définition
- TVA collectée
- TVA récupérable
- Régularisation
- Déclarations

Rôle de l'expert-comptable et du centre de gestion agréé.

C – Les bases de la gestion et la comptabilité

Définitions

- Qu'est-ce qu'une charge ? (Charges fixes et variables)
- Qu'est-ce qu'un produit d'exploitation ?
- Qu'est-ce qu'un résultat ?
- Comment établir la recette journalière ?

Les pièces comptables

- Factures
- Quittances d'assurance
- Carburant (détaxe)
- Calcul des éléments de rémunération du salarié
- Fiche de paie du salarié et déclarations annuelles liées.



Les obligations comptables

- Tenue de documents
- Livre de recettes
- Relevé des charges
- Déclarations annuelles

Rôle de l'expert-comptable et du centre de gestion agréé.

L'amortissement

- Les principes
- Les types d'amortissement

Le bilan

- Les charges
- Le coût de revient
- Le produit d'exploitation
- Le bénéfice
- Le résultat
- Le seuil de rentabilité

D – Les régimes sociaux des taxis

- Définition du régime général (salarié)
- Définition du régime social des indépendants (locataire-gérant, artisan)
- Cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage)
- Qui verse la cotisation ? (Cas de l'artisan, du locataire-gérant, du salarié)

E – L'environnement de l'entreprise

- Savoir quelles sont les juridictions compétentes
- Composition et rôle de la chambre des métiers et de l'artisanat, de la chambre de commerce
- Statut et rôle des organisations professionnelles

F – Les autres taxes liées aux taxis

- La taxe de stationnement
- La Taxe Intérieure sur la Consommations des Produits Energétiques (TICPE)



Français

A – Connaissance de la langue française

Grammaire
Orthographe
Dictée

B – Compréhension de texte

Comprendre un texte simple ou des documents
Répondre à des questions liées à des textes ou documents

C – Comprendre et s'exprimer en français

Accueil de la clientèle, comprendre ses demandes et tenir une conversation neutre et courtoise durant le trajet

Anglais

A – Mise à niveau

Révision des notions de base, vocabulaire, conjugaisons, pronoms interrogatifs, les heures

B – Comprendre et s'exprimer en anglais

Dialoguer avec les clients (accueil, comprendre les demandes simples et renseigner, prendre congé des clients)
Etude et analyse de textes



Règlementation locale (matière spécifique taxi)

A – Le taxi : Règlementation

Etude des arrêtés préfectoraux : réglementation en vigueur sur le département du Rhône
Etude et définition de la Zone Unique de Prise en Charge (ZUPC)
Tarification en vigueur sur le département et spécificité en termes de facturation

B – Les équipements spécifiques

Fonctionnement et règles du taximètre et du lumineux
Factures à établir selon les mises en situation

Connaissance du territoire (matière spécifique taxi)

A – Orientation

Connaitre le territoire d'exercice de l'activité : recueil des adresses utiles avec les principaux lieux de la ville, sites touristiques, bâtiments publics, principaux axes routiers, ponts.
Familiarisation et utilisation des plans
Exercices d'itinéraire et repérage de rues sur cartes
Localisation des communes limitrophes
Location des communes avoisinantes

B – Etude de terrain

Sorties en conditions réelles sur de petits circuits par arrondissements



EPREUVES PRATIQUES D'ADMISSION

Epreuve de conduite et de comportement

A – Conduite et sécurité

- Respect de la réglementation routière (règles du code de la route, respect de distances de sécurité)
- Qualité et souplesse de la conduite (adaptation de l'allure, du freinage, principes d'écoconduite)
- Utilisation des accessoires spécifiques au taxi (taximètre et lumineux)
- Utilisation des voies réservées (couloirs de bus pour les taxis)
- Repères des stations de taxis.

B – Comportement / relation client

- Accueil du client (attitude et comportement adaptés à l'activité)
- Tenue vestimentaire du candidat
- Propreté du véhicule
- Tenir une conversation avec un client
- Veiller aux éléments de confort du client (radio, température dans l'habitacle...)
- Savoir renseigner le client sur d'éventuelles questions touristiques
- Gestion des conflits

C – Construction du parcours et accompagnement touristique

- Exercices d'itinéraires : élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Adapter son parcours aux difficultés inattendues (embouteillages, travaux...)
- Utiliser un GPS, un plan ou carte routière

D – Facturation et paiement

- Etablir le prix de la prestation (tarification locale)
- Facturer (établir le document en utilisant les équipements spéciaux)
- Encaisser le paiement (usage du terminal de paiement)



Durée enseignement Les matières

Cet enseignement nécessitera une durée de 70 heures de cours, contrôles compris, soit :

Règlementation T3P	:	14 heures
Sécurité routière	:	7 heures
Français	:	3.5 heures
Gestion	:	21 heures
Anglais	:	7 heures
Réglementation locale	:	7 heures
Orientation et tarification	:	10.5 heures

70 heures

Conditions d'inscription

Le coût d'une session complète de formation est fixé à **360 Euros TTC** par bénéficiaire (hors option / nous consulter). Il est possible de s'inscrire tout au long de l'année, sans restriction.